

RAPPORT DE L'INSTITUT FRASER : UNE POSITION STABLE LE QUÉBEC SE MAINTIEN DANS LE PELOTON DE TÊTE

Rouyn-Noranda, le 28 février 2017 – À la lecture des résultats de l'enquête annuelle sur les sociétés minières de l'Institut Fraser 2016, l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) constate l'amélioration de la position du Québec. Nous constatons que le Québec se maintient dans le peloton de tête et qu'il y fait bonne figure, particulièrement grâce son potentiel minéral actuel (5^e), la disponibilité et la qualité de sa main d'œuvre (17^e).

« Nous sommes satisfaits du classement obtenu par le Québec dans cet important rapport. Nous y retrouvons une certaine stabilité et des améliorations dans certaines catégories, ce qui est une bonne nouvelle pour l'ensemble de l'industrie. Le Québec doit toutefois continuer de déployer des efforts pour s'améliorer », a déclaré M^e Frank Mariage, président du conseil d'administration de l'AEMQ.

Il demeure nécessaire de s'inquiéter du positionnement du Québec dans plusieurs autres catégories, où les incertitudes demeurent importantes, telles que :

- Incertitudes liées à la future protection de territoire (35^e rang)
- Le régime de taxation (38^e rang);
- Encadrement du travail (40^e rang) :

L'AEMQ considère qu'il faut regarder prudemment le résultat final du classement, il faut prendre le temps d'analyser les éléments qui sont le plus susceptibles de ralentir la prochaine relance du secteur. À titre d'exemple, les modifications actuellement proposées à la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ont le potentiel d'ajouter au climat d'incertitude concernant les futurs projets d'exploration.

« Le gouvernement du Québec doit particulièrement se pencher sur les indicateurs ayant subi une baisse dans le classement, par exemple la qualité de l'information géologique. Le Québec a été pendant longtemps un précurseur dans ce domaine, mais la baisse de position des dernières années se confirme. Nous croyons que l'entrée en vigueur des modifications à la LQE fera bondir l'incertitude reliée à la réglementation environnementale. Cela pourrait nuire au développement de la filière minérale québécoise et de nos régions ressources », a déclaré Mme Valérie Fillion, directrice générale de l'AEMQ.

[Le rapport complet est disponible sur le site de l'Institut Fraser](#)

<https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/survey-of-mining-companies-2016.pdf>

À PROPOS DE L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC (AEMQ)

L'AEMQ est une association professionnelle et industrielle représentant les intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière au Québec. Fondée en 1975, l'Association a comme mission de promouvoir l'exploration durable et responsable des ressources minérales du Québec et leur contribution essentielle à l'économie québécoise. Elle rassemble 1200 membres individuels (prospecteurs, géologues, géophysiciens, courtiers, fiscalistes, avocats, etc.) et 225 membres corporatifs issus de la filière minérale québécoise (sociétés juniors et majeures d'exploration minière, sociétés d'exploitation, firmes d'ingénieurs-conseils en géologie, géophysique, entreprises de forages, sociétés de services, équipementiers, etc.). Elle est dirigée par un conseil d'administration de quinze personnes issues des différentes composantes de l'exploration minière. L'Association organise annuellement Xplor, un congrès qui rassemble la filière minérale québécoise à Montréal les 18 et 19 octobre 2017.

SOURCE ET RENSEIGNEMENTS :

Valérie Fillion
Directrice générale
819 762-1599 poste 224
dg@aemq.org